

BURKINA FASO, 1960-1961

INSTRUCTIONS POUR LES CONTROLEURS

- 1 - Instructions pour les contrôleurs
- 2 - Aide mémoire pour le contrôle d'une équipe
de l'Enquête démographique

- INSTRUCTIONS POUR LES CONTROLEURS -

1°/- Voiture : Avant le départ calculer le nombre de kilomètres et la quantité d'essence correspondante, s'assurer que le plein est fait faire inscrire régulièrement la date, le kilométrage et la consommation d'essence sur le carnet de la voiture.

Y noter aussi les graissages, vidanges et réparations.

2°/- Chaque contrôleur emporte une caisse contenant une provision de fournitures :

Fiche Collective	Dossier de village
Questionnaire Femme	Chemise pour dossier de quartier
Questionnaire Emigration	Liste de concession
" Mariage (pour le contrôle)	..
Inventaire de concession	Bordereau récapitulatif
Pointe Bic	Pyramide d'âge
	Craie

3°/- Rapport avec les Enquêteurs et la Population :

Il est utile que le contrôleur ait avec lui la circulaire Officielle du Ministère des Finances aux Chefs de circonscriptions pour la présenter en cas de besoin aux personnes qui n'auraient pas été prévenues.

Le contrôleur peut aussi expliquer à la population que l'équipe des enquêteurs est comme celle de la Trypano mais qu'elle ne fait pas de piqûres et pose seulement des questions.

Il faut d'ailleurs demander aux gens du village s'ils se souviennent d'épidémies particulièrement graves chez les jeunes enfants de 1 à 3 ans du village, essayer d'en fixer les dates et les noter en observation sur le dossier du village.

Quand le village n'est pas étudié en entier, s'il y a une concession sur 2 à tirer = on peut la tirer à pile en face devant le Chef de village; ou bien prendre le nombre 1 si le numéro du village est impair et le nombre 2 si le numéro du village est pair. Si c'est une concession sur 5 on peut faire tirer dans un chapeau par le chef de village lui-même un nombre de 1 à 5 écrit sur un papier, il comprendra mieux ainsi le mécanisme de l'enquête.

En l'absence du superviseur, le contrôleur représente le Chef de Mission et ses instructions, données avec le tact nécessaire, doivent être respectées.

Enfin le contrôleur doit veiller à ce qu'il n'y ait pas "d'histoires" entre les enquêteurs et la population.

4°/- Contrôle de l'Emploi du Temps :

- à faire dèsqu'on rejoint une équipe :
- noter sur le calendrier de l'enquête les dimanches et jours fériés pris comme repos ou non.

5°/- Contrôle des Fiche : à faire avant que l'équipe ne quitte le village =

a)- Les corrections seront faites au crayon rouge (voir instructions complémentaires 1^a).

b)- Vérifier si les Pouhls qui nomadisent sur les terres du village ont été recensés. Le demander au besoin au Chef du Village.

c)- Vérifier que le nombre de Questionnaires Femmes, Migrations et Causes de décès correspond à celui de la Fiche Collective.

d)- Comparer en même temps le questionnaire femme et la fiche collective. :

- Vérifier que les décès au cours des 12 derniers mois du "questionnaire femme" ont été reportés sur la fiche collective.

- Voir si l'âge de la femme correspond à celui des enfants, en principe une femme ne peut avoir d'enfants en dehors des limites d'âge de 15 à 45 ans. Une femme de 15 ans ou de 52 ans ne peut avoir un enfant de 1 an.

Une femme de 18 ans ne peut avoir 3 enfants.

- Vérifier si le nombre d'enfants survivants des femmes jeunes correspond au nombre d'enfants notés sur la fiche collective, sinon demander pourquoi : enfant d'un premier mariage resté avec le père, fille mariée; enfant non déclaré ?

e)- Degré de Parenté avec le Mari actuel : Lorsqu'il y a une parenté entre les deux époux (CG, CIG,....) faire de temps à autre une vérification en établissant un "questionnaire mariage" et en le joignant au "questionnaire femme".

f)- Vérifier si nécessaire une concession sur place, on découvre alors des personnes non déclarées (garçons et filles de 10 à 20 ans) et oubliées (vieilles grands-mères). A cette occasion vérifier l'âge des enfants de lot 2 ans, et surtout celui du C.F. ou des personnes de 20 à 35 ans souvent exagéré.

5°/- Bordereau Récapitulatif : *Comparer le nombre de résidents habituels avec le chiffre du recensement à domicile, la raison et la noter.*
(- Voir si le nombre d'absents *est important; on demandor la raison et la noter.*)

(- Vérifier le nombre moyen de personnes étudiées par jour (nombre total de personnes divisées par le nombre de jour d'enquête dans le village), ainsi que le nombre de concessions étudiées par chaque enquêteur afin d'estimer le rendement d'un enquêteur et d'une équipe.)

Lorsque le nombre de résidents habituels (Présent + Absents) étudiés par une équipe atteint environ 500, il est possible de s'assurer que les questions sur les naissances et les décès ont été bien posées et les réponses bien faites, en calculant les rapports suivants :

- Le nombre de naissance est en général deux fois plus fort que le nombre de décès.
- Taux de natalité = $\frac{\text{nombre de naissance (12 derniers mois)}}{\text{Résidents habituels (présents + absents)}} \times 1000$
- Taux de mortalité généralo = $\frac{\text{Tous décès (12 derniers mois)}}{\text{Résidents habituels (présents + absents)}} \times 1000$
- Taux de mortalité infantile = $\frac{\text{Nombre de décès de 1 an}}{\text{Nombre de naissances (12 derniers mois)}} \times 1000$
- On peut se fixer comme point de repère grossier :
 - Un taux de ~~mortalité~~ ^{natalité} en moyenne de 50 pour mille qui variegénéralo-ment entre 40 et 60 pour mille.
 - Un taux de mortalité, en général de 25 pour mille, qui peut varier de 20 à 40, voire 60 pour mille.
 - Un taux de mortalité infantile qui peut varier autour de 300 pour mille, de 150 à 350 pour mille.

6°/- La Pyramide d'âge : Quand on a le temps de l'établir montre les erreurs systématiques que les enquêteurs font dans l'estimation des âges. Normalement la population doit décroître régulièrement des sujets jeunes vers les sujets âgés.

Or on trouve souvent une proportion trop faible de sujets de 15 à 20 ans par rapport aux âges voisins et le contrôleur doit sans pour autant influencer l'estimation de l'enquêteur, recommander à celui-ci de vérifier soigneusement l'âge des adultes.

7°/- Avant de quitter l'équipe noter par écrit et en double exemplaires, (1 ex. remis à l'intéressé, l'autre conservé en souche).

- les observations éventuelles sur le travail.
- les nouvelles instructions
- la strate le nom, le numéro du ou des nouveaux villages à étudier.
- les indications sur le prochain rendez-vous.